

## Statistique de l'impôt fédéral direct, personnes morales - Cantons Année fiscale 2015

### INTRODUCTION

La présente statistique pour la période de taxation 2015 est fondée sur la taxation annuelle postnumerando et renseigne sur les résultats fiscaux des cantons en ce qui concerne l'impôt fédéral direct des personnes morales.

Cette période fiscale englobe:

- l'exercice 2015
- l'année fisca 2015

La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) prévoit un taux d'imposition proportionnel pour l'impôt sur les bénéfices.

L'impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux et des sociétés coopératives est de 8.5 % du bénéfice net. (LIFD; SR 68)

L'impôt sur le bénéfice des associations, fondations et autres personnes morales est de 4,25 % du bénéfice net. (LIFD; SR 70)

On relèvera que, depuis l'abolition de l'impôt sur le capital (1998), quelques cantons ne communiquent plus de données sur le capital propre ou que des données partielles.

Les tableaux I à V fournissent des renseignements sur les résultats d'ensemble des sociétés anonymes (y compris les S. à r.l.), des sociétés coopératives et des autres personnes morales. Ils renseignent en outre sur la ventilation des contribuables, des éléments imposables et des rendements de l'impôt, par classes de bénéfice net, pour chaque canton l'ensemble

Tab. I Résultats d'ensemble

Tab. II Évolution de l'impôt fédéral direct

Tab. III Sociétés anonymes et S.à r.l. par classes de bénéfice net (8.5%)

Tab. IV Sociétés coopératives par classes de bénéfice net (8.5%)

Tab. V Fondations, associations, autres ainsi que fonds de placement par classes de revenu (4.25%)

### Ordre des cantons

01 ZH	02 BE	03 LU	04 UR	05 SZ	06 OW	07 NW
08 GL	09 ZG	10 FR	11 SO	12 BS	13 BL	14 SH
15 AR	16 AI	17 SG	18 GR	19 AG	20 TG	21 TI
22 VD	23 VS	24 NE	25 GE	26 JU		

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de

Daniel Schrag, Telefon 058 / 462 73 85 ou

[daniel.schrag@estv.admin.ch](mailto:daniel.schrag@estv.admin.ch)

Bruno Schneeberger, Telefon 058 / 462 73 84 ou

[bruno.schneeberger@estv.admin.ch](mailto:bruno.schneeberger@estv.admin.ch)

---

Réalisation: Division Economie et statistique fiscale, AFC  
Rythme de parution: Annuel  
Langue du texte original: Allemand  
Copyright: AFC, Berne 2018

---